



CA Caux Seine Agglo (Siren : 200010700)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Lillebonne
Arrondissement	Le Havre
Département	Seine-Maritime
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/10/2007
Date d'effet	26/11/2007

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	Mme Virginie CAROLO-LUTROT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Maison de l'Intercommunalité
Numéro et libellé dans la voie	Allée du Catillon
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	76170 LILLEBONNE
Téléphone	02 32 84 40 40
Fax	02 32 84 40 41
Courriel	accueil@cauxseine.fr
Site internet	www.cauxseine.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	79 381
-----------------------------	--------

Densité moyenne 137,91

Périmètre

Nombre total de communes membres : 50

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
76	Alvimare (217600022)	617
76	Anquetierville (217600220)	341
76	Arelaune-en-Seine (200059061)	2 561
76	Bernières (217600824)	648
76	Beuzeville-la-Grenier (217600907)	1 254
76	Beuzevillette (217600923)	627
76	Bolbec (217601145)	11 782
76	Bolleville (217601152)	594
76	Cléville (217601814)	147
76	Cliponville (217601822)	254
76	Envronville (217602366)	357
76	Foucart (217602796)	349
76	Grand-Camp (217603182)	791
76	Gruchet-le-Valasse (217603299)	3 113
76	Hattenville (217603422)	716
76	Heurteauville (217603620)	297
76	La Frénaye (217602812)	2 125
76	Lanquetot (217603828)	1 171
76	La Trinité-du-Mont (217607126)	900
76	Lillebonne (217603844)	8 870
76	Lintot (217603885)	480
76	Louvetot (217603984)	780
76	Maulévrier-Sainte-Gertrude (217604180)	1 052
76	Mélamare (217604214)	942
76	Mirville (217604396)	361
76	Nointot (217604685)	1 397
76	Norville (217604719)	1 014
76	Notre-Dame-de-Bliquetuit (217604735)	828
76	Parc-d'Anxtot (217604941)	592
76	Petiville (217604990)	1 171
76	Port-Jérôme-sur-Seine (200057065)	10 559
76	Raffetot (217605187)	507
76	Rives-en-Seine (200059111)	4 144
76	Rouville (217605435)	621
76	Saint-Antoine-la-Forêt (217605567)	1 112
76	Saint-Arnoult (217605575)	1 476
76	Saint-Aubin-de-Crétot (217605591)	521
76	Saint-Eustache-la-Forêt (217605765)	1 249
76	Saint-Gilles-de-Crétot (217605856)	407
76	Saint-Jean-de-Folleville (217605922)	826

76	Saint-Jean-de-la-Neuville (217605930)	674
76	Saint-Maurice-d'Étrelan (217606227)	303
76	Saint-Nicolas-de-la-Haie (217606268)	425
76	Saint-Nicolas-de-la-Taille (217606276)	1 678
76	Tancarville (217606847)	1 242
76	Terres-de-Caux (200065845)	4 320
76	Trémauville (217607100)	104
76	Trouville (217607159)	634
76	Vatteville-la-Rue (217607274)	1 155
76	Yébleron (217607514)	1 293

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 55

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
<i>1° Production, acheminement, vente et traitement de l'eau domestique. 2° Production, acheminement, vente et traitement d'eau industrielle et de flux concourant ou résultant de l'activité industrielle sur le domaine public avec pré-traitement réglementaire. 3° Préservation de la ressource en eau par la lutte contre les pollutions ponctuelles et diffuses.</i>
- Assainissement collectif
<i>1° Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du code général des collectivités territoriales.</i>
- Assainissement non collectif
<i>1° Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du code général des collectivités territoriales. 5° Entretien des installations d'assainissement non collectif à la demande des abonnés.</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Lutte contre les nuisances sonores
- Lutte contre la pollution de l'air
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
<i>Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues par l'article L.211-7 du code de l'environnement (notamment I bis). L'exercice de la compétence peut être confié à des syndicats par adhésion de Caux Seine agglo.</i>
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
<i>Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues par l'article L.211-7 du code de l'environnement (notamment I bis). L'exercice de la compétence peut être confié à des syndicats par adhésion de Caux Seine agglo.</i>
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
<i>Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues par l'article L.211-7 du code de l'environnement (notamment I bis). L'exercice de la compétence peut être confié à des syndicats par adhésion de Caux Seine agglo.</i>
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
<i>Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues par l'article L.211-7 du code de l'environnement (notamment I bis). L'exercice de la compétence peut être confié à des syndicats par adhésion de Caux Seine agglo.</i>

- Gestion des eaux pluviales urbaines

1° Collecte, transport, stockage et traitement des eaux pluviales dans les zones urbaines et les zones à urbaniser classées comme telles dans un PLU ou par un document d'urbanisme en tenant lieu et qui sont reconnues d'intérêt communautaire.

- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols

1° Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols : Entretien, restauration et aménagement d'ouvrages d'hydraulique douce incapables de stocker un volume d'eau mais qui peuvent ralentir sa progression, tout en protégeant le sol et postes associés. Investissements, formation et mesure d'encouragements de pratiques agricoles participant à éviter la création de ruissellements et d'érosion.

- Parcs naturels régionaux

Actions en faveur d'une politique de protection des sites naturels, y compris dans le cadre de la participation de la communauté d'agglomération au PNR des Boucles de la Seine Normande

- Autres actions environnementales

2° Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques : Instrumentation non directement liée aux enjeux GEMAPI (item 11°) 3° Animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique : Opérations de formation et de sensibilisation et de communication non liées aux enjeux GEMAPI (item 12°) 4° Étude, élaboration et suivi du développement de l'activité éolienne. 8° Soutien aux actions innovantes en matière de transition écologique et de territoire d'intelligence(s). Création, gestion, et fonctionnement d'équipement favorisant le développement durable du territoire

- Contribution à la transition énergétique

Sanitaires et social

- Aide sociale facultative

- Activités sanitaires

- Action sociale

1° Par délégation du département, politique d'information et de coordination gérontologique dans le cadre de la gestion d'un établissement médico-social dédié : Maison Départementale de l'Autonomie et des Aidants (MD2A). 2° Faciliter l'accès aux services publics par la création et la gestion de points justice. 3° Créer et gérer des France Services conformément au schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public de la Seine-Maritime. 4° Participation à des actions de santé par la création de maisons de santé, le soutien à l'installation des professionnels de santé sur le territoire, des actions de santé publique dans le cadre de la gestion de crise et toute autre action de promotion de la santé. 5° Favoriser l'accès et l'initiation aux technologies de l'information et de la communication, en accompagnement des politiques communales sur la base de conventions établies avec la communauté d'agglomération

- Maisons de santé pluridisciplinaires

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion

Développement et aménagement économique

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

1° Enseignement artistique : ? développement et gestion de l'enseignement artistique, ? aménagement, gestion et fonctionnement des sites du conservatoire à rayonnement départemental. 2° Gestion et fonctionnement du centre médico-sportif. 3° Création, aménagement, gestion et fonctionnement des médiathèques communautaires. Mise en place d'un partenariat avec les bibliothèques rurales. 4° Création, aménagement, gestion et fonctionnement de MuséoSeine (Musée de la Seine Normande) et Juliobona (Musée Gallo-romain), du pôle muséal à Desgenétais et du patrimoine d'intérêt communautaire. 5° Création, aménagement, gestion et fonctionnement des piscines intercommunales. 6° Soutien à l'animation sportive pour les clubs de natation de dimension communautaire répondant aux critères cumulatifs suivants : - Encadrants employés par Caux Seine agglo, - Fréquentation des centres aquatiques de Caux Seine agglo, -

<i>Aucune participation financière des communes versée au club</i>
- Activités péri-scolaires
- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche
- Activités culturelles ou socioculturelles
- Activités sportives
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières
<i>Résorption, réhabilitation et aménagement des friches d'intérêt communautaire</i>
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports
- Transport scolaire
- Organisation des transports non urbains
- Plans de déplacement urbains
- Etudes et programmation
<i>Mise en place d'un partenariat et d'une réflexion en matière de développement durable et de préservation de la biodiversité</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie
- Parcs de stationnement
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
- Politique du logement non social
- Politique du logement social
- Action et aide financière en faveur du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Amélioration du parc immobilier bâti
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
- Délégations des aides à la pierre (article 61 - Loi LRL)
Autres
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)
- NTIC (Internet, câble...)
<i>Développement du réseau Haut Débit</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
<i>1° Aménagement, entretien et gestion des sites communautaires dédiés à l'accueil des gens du voyage conformément au décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour l'application de l'article 149 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté. 2° Coordination du projet social et éducatif des sites communautaires dédiés à l'accueil des gens du voyage conformément au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Seine-Maritime.</i>
- Création et gestion des maisons de services au public
<i>Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.</i>
- Autres

ARTICLE 9-2 : SECURITE PUBLIQUE Mise en place d'une politique d'action, de coordination et de conseil en matière de sécurité publique : 1° Élaboration, animation et mise en ?uvre du plan intercommunal de sauvegarde, gestion et acquisition des moyens nécessaires à l?exécution du plan. 2° Gestion de la maintenance des sirènes d?alerte de la population définies dans le plan particulier d'intervention (PPI) de Port-Jérôme. Organisation du PCO. 3° Assistance et conseil aux communes pour l'élaboration de documents réglementaires et l'information sur les risques majeurs. 4° Management et animation de la gestion de crises concernant les risques majeurs et impactant les communes du territoire. 5° Organisation de l'accueil des animaux domestiques errants ou la gestion d'une fourrière animale intercommunale ; aide aux communes pour l'instruction des dossiers de permis de détention de chiens dangereux. 6° Conseil et accompagnement des communes dans le cadre de la mise en ?uvre despouvoirs de police des maires. ARTICLE 9-3 : ÉQUIPEMENTS ET BATIMENTS D?INTERET COMMUNAUTAIRE 7 1° Construction, rénovation et entretien de bâtiments nécessaires au fonctionnement de la communauté d'agglomération ou à l'exercice de ses compétences. 2° Gestion de bâtiments et d'équipements d'intérêt communautaire. Article 9- 4 : ORIENTATION, FORMATION ET EMPLOI 1° Développement de l'information sur les métiers et les formations en direction des jeunes et des adultes. 2° Développement et mise en ?uvre d'une politique communautaire de soutien à l'emploi et au développement des compétences 3° Développement de l'économie sociale et solidaire 4° Coordination de la clause d'insertion sociale et accompagnement des communes pour la mise en ?uvres des clauses d'insertion sociales dans leurs marchés publics. ARTICLE 9-5 : DIVERS [...] 6° Participation financière et accompagnement des projets culturels et sportifs exceptionnels de dimension communautaire. 7° Elaboration et soutien à la mise en ?uvre d'une démarche de territoire d'intelligence(s).

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
76	Syndicat d'élimination et de valorisation énergétique des déchets de l'estuaire (SEVEDE) (257604405)	SM fermé	454 383
76	SM d'études et de coordination pour la lutte contre les inondations dans les bassins versants de la Valmont et de la Ganzeville	SM fermé	72 331
76	SM des bassins versants Caux-Seine (257604801)	SM fermé	39 545
76	SM Seine-Maritime numérique (200045060)	SM ouvert	1 258 259
76	SM de gestion de la Seine Normande (200092492)	SM ouvert	1 146 057
76	Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine (200072866)	Pôle métrop.	552 833
76	SM de réalisation et de gestion du parc naturel régional des boucles de la Seine Normande (257602847)	SM ouvert	966 589
76	Syndicat interdépartemental de l'eau Seine aval (257603894)	SM ouvert	840 937
76	SM des bassins versants de la Durdent, Saint Valéry en Caux, Veulettes sur Mer (257604538)	SM fermé	65 909
76	SM Atoumod (200052488)	SM ouvert	1 978 861

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)